



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

AVIS FORMULÉ PAR LE CONSEIL CITOYEN SUR LE PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2022

Ce rapport d'activité est issu d'un travail réalisé en réunion du conseil citoyen le 4 juillet 2023 à partir du rapport provisoire établi par la ville sur l'exercice 2022 du contrat de ville.

Il a fait l'objet d'une diffusion aux membres du conseil citoyen. Chacun de ses membres a été invité à y réagir avant le 15/08/2023 pour tenir compte de la date du 28/8/2023 où le rapport portant sur l'exercice 2022 doit être présenté en commission à cette date.

1. La gouvernance du contrat de ville et les modalités d'association du conseil citoyen

- Point négatif :

Le conseil citoyen n'est pas invité aux Comités techniques (Cotech) ou Comités de pilotage (Copil) du contrat de ville ni lors d'éventuelles réunions de groupes de travail thématiques. C'est une des missions des conseils citoyens de participer aux « instances » du contrat. L'année 2022 ayant été une année « hors covid », cela aurait pourtant été possible sans difficulté particulière (cela d'autant plus dans le cadre de la définition du nouveau contrat)

- Point positif (et négatif ?) :

Les réunions au cours desquelles le conseil citoyen est associé sont donc essentiellement les réunions du comité de suivi du conseil citoyen avec l'État, la ville de Bagnols-sur-Cèze, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et le Conseil Départemental. Celles-ci n'ont pas été nombreuses, du fait notamment d'une déprogrammation du fait du décès de Mohamed Benaouda qui assurait le lien effectif avec les habitants du QPV.

2. La participation du conseil citoyen à l'évaluation finale du contrat de ville et à la définition du prochain contrat de ville

Le Centre de Ressources Villes et Territoires Occitanie a été en charge de piloter l'évaluation finale du contrat de ville. La date de la venue de la chargée de mission n'a pas permis une rencontre avec le conseil citoyen. Par conséquent, le recueil de l'appréciation du conseil citoyen s'est limité à la réponse à un questionnaire.

Le conseil citoyen ne pense pas avoir reçu le rapport d'évaluation produit ni par le centre de ressources ou par les principaux signataires du contrat.

En conséquence, le conseil citoyen ne peut considérer qu'il a été associé pour l'instant au travail concernant l'élaboration du futur contrat de ville 2024-2030 a priori déjà bien engagé.

3. Évaluation du pilier cohésion sociale (éducation, culture et sport (CLAS, PRE), parentalité, santé, mieux vivre ensemble et citoyenneté, accès à la langue, ...)

C'est sur ce pilier que les actions sont les plus nombreuses (26 actions portées par 16 structures), ce qui est compréhensible au vu des nombreuses thématiques abordées.

Les actions visant à développer le lien social, permettre l'accès à une meilleure alimentation sont indispensables. Sport et culture sont de « bons » médias notamment pour travailler avec le public jeunes mais pas seulement.

L'accès aux droits est travaillé à différents niveaux avec une montée en puissance des accueils à la Ruche numérique.

Le conseil citoyen n'a pas de perception fine de ce que recouvre le Programme de Réussite Éducative et le Contrat Local d'Accompagnement à la Santé mais est persuadé de l'existence de besoins nombreux. Nous avons la même interrogation que l'an passé sur le devenir du contrat local de santé qui arrivait à échéance fin 2022.

Les actions relatives à l'accueil des jeunes sont plus faciles à percevoir (nombreuses activités autour du sport destinées à différentes classes d'âge, quartiers d'été, etc.). Elles semblent appréciées des habitant.es (et apparemment des jeunes). On peut regretter qu'elles touchent des effectifs de jeunes réduits par rapport au nombre de jeunes sur le quartier. Les événements ponctuels (fêtes de quartier, cinéma en plein air, ...) sont également appréciés.

La prise en compte du vieillissement des habitant.es et ses conséquences n'est pas présente sur l'actuel contrat de ville. On constate également pour les seniors une absence ou une rupture de lien social intergénérationnel.

La connaissance des actions par le conseil citoyen est notamment liée à la présence d'associations qui interviennent dans le cadre du contrat de ville au sein du conseil citoyen.

4. Évaluation du pilier cadre de vie et renouvellement urbain (cadre de vie et participation des habitants)

Les actions dans ce champ sont nombreuses (8 actions (10 ?) portées par 6 structures). Le croisement avec le pilier cohésion sociale est fréquent.

La notion de cadre de vie est et sera largement traitée dans le cadre du projet ANRU. Ce qui concerne le cadre de vie dans le cadre du contrat de ville est donc relatif soit aux logements, soit aux espaces communs des bâtiments (intérieur des logements avec petits travaux sur l'auto-réhabilitation et chantiers de peinture, etc d'entrées en lien avec Habitat du Gard).

La question de la mobilisation des bailleurs dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (30 % en contrepartie d'actions, travaux, ...) reste un sujet mais se traitera peut-être ? en dehors du contrat de ville.

Le conseil citoyen a été attentif aux conditions et propositions de relogement d'habitants concernés par le projet ANRU ou par des soucis de demande d'amélioration d'habitat passant par un déménagement.

Nous avons donc travaillé sur des demandes individuelles d'habitants dans le cadre de relogement « ANRU », sur l'étude des dossiers et la mise à jour si nécessaire, et le suivi de leurs demandes, en travaillant avec les techniciens, et /ou Habitat du Gard, ou d'autres bailleurs sociaux.

5. Évaluation du pilier emploi et développement économique

Les actions dans ce pilier sont finalement peu nombreuses (6 actions portées par 5 structures). Elles se limitent principalement à la plateforme mobilité et à l'auto-école solidaire (qui ont pour objet sur cette thématique de faciliter l'accès à l'emploi, à une formation, ...), à l'action de la MLJ et à la réalisation de chantiers éducatifs. Elles sont perçues positivement par le conseil citoyen.

La question des clauses sociales dans les chantiers de l'ANRU se traitera au niveau du Projet de renouvellement Urbain mais c'est une dimension importante pour « permettre » à un certain nombre d'habitant.es un accès ou un retour vers l'emploi. On peut cependant craindre que cela ne concerne pas ou peu les habitantes du quartier.

6. Constat global sur l'évolution du quartier politique de la ville en 2022

L'année 2022 a été impactée par les suites et conséquences du covid. Par exemple, de nombreuses personnes ne se sont pas occupé de leurs papiers et il a fallu redoubler d'accompagnement

Les demande d'alphabétisation d'adultes semblent de plus en plus nombreuses (cela concerne les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter aussi parce qu'il s'agit d'un pré-requis par rapport à l'obtention du code de la route.

On constate que des offres d'emploi sont non pourvues. L'insertion professionnelle est donc difficile avec souvent l'absence de qualification des demandeurs d'emploi.

On constate surtout (c'est ce qui est ressenti) une accentuation des problèmes d'insécurité (notamment avec une très forte présence de dealers pouvant venir d'ailleurs et mobilisant des très jeunes du quartier). À ce titre, La citadelle est aujourd'hui devenue une zone de non-droit par rapport au deal. Des dealers s'implantent également sur Vigan – Braquet. Comme souvent les zones de deal se déplacent dans la ville.

Des femmes ont peur de sortir même en journée. Le deal génère aussi de la saleté liée à la consommation (présence de capsules, siphons, ...)

Des problématiques importantes sont liées au relogement de locataires à Vigan-Braquet ou dans les logements sociaux des autres communes de l'Agglomération.

Les créneaux horaires choisis pour recevoir les habitants ont bien fonctionné, notamment à la Ruche numérique. Et le maillage semble suffisamment performant pour obtenir rapidement des informations nécessaires, ou mettre en relation les habitants.

Les marches dans les quartiers effectuées avec des habitants(es), sur rendez-vous sms fonctionnent aussi bien, nous conservons la méthode. Si d'autres personnes souhaitent y participer elles peuvent nous contacter.

7. Évolutions souhaitées pour le contrat de ville 2023

Renforcer et/ou créer des actions :

- **renforcer les capacités** pour l'apprentissage de la langue française,
- **mettre en place des accueils** pour permettre le renouvellement des titre de séjour, demande de nationalité française, etc... qui sont toujours en augmentation,
- **favoriser la création d'activités** des jeunes des quartiers (travailleurs indépendants ou autres) en faisant un état des lieux de l'existant et une information de celui-ci. (si cela a été fait nous n'avons eu aucune information : remarque déjà faite sur le précédent avis),
- **continuer à travailler** (le conseil citoyen) sur des demandes individuelles d'habitants dans le cadre des relogements « ANRU », l'étude des dossiers et leur mise à jour si nécessaire, et le suivi de leurs demandes, en travaillant avec les techniciens, et /ou Habitat du Gard, ou d'autres bailleurs sociaux pour les habitants non satisfaits ou en questionnement concernant leurs futur relogement,
- **être attentif aux problématiques de circulation** (sécurité routière, des piétons, ...) (dos d'ânes, contrôle des habitants circulant en trottinette ou vélo électrique à proximité des écoles ou de bureau et commerces pouvant ou provoquant des accidents),
- **travailler sur l'accès et les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite** (PMR).
- **installer des bancs** pour les personnes âgées, handicapées ou à mobilité restreinte, qui attendent les bus de la navette (soit ils arrivent trop tôt, soit en retard),
- **étendre les possibilités de mobilité** dans la ville, ou augmenter la fréquence de passage des bus,
- **penser les espaces publics et logements** par rapport au changement climatique (canicules plus nombreuses à venir : « grosse chaleur » avec des habitant.es qui ne peuvent trouver d'endroit pour se mettre au frais (surtout au mois d'août ou de nombreux lieux d'accueil sont fermés)).

Nous remercions, les techniciens ou élus qui ont répondu dans la mesure de leur possibilités à nos questions, et nous espérons que l'année 2023 sera meilleure, pour les habitants.

Les membres du conseil citoyen